



**Commune de  
GOUVY**

## SEANCE DU 16 MAI 2017

**PRESENTS :** LERUSE Claudy, Bourgmestre-Président;  
SCHMITZ Guy, BOCK Armand, LEJEUNE Ghislaine, LEJEUNE Jules, Echevins  
LENFANT Christophe, Président du C.P.A.S. hors conseil;  
NEVE Delphine, Directrice générale.

### Sécurité routière

**Ordonnance temporaire de circulation routière instaurant un semi-sens unique pour les poids lourds sur les N812, N827 et N878**



### LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 130bis ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu notre décision du 29 novembre 2016 relative à l'instauration d'un semi-sens unique expérimental;

Considérant l'opportunité de prolonger le test pour une nouvelle période;

### DECIDE

Article 1. La circulation des poids lourds (> 3.5 tonnes excepté desserte locale) sera régulée par un semi-sens unique selon l'itinéraire indiqué sur le plan joint.

Article 2. Cette disposition sera matérialisée par un dispositif de signalisation provisoire mis en place par le district routier de Vielsalm.

Article 3. La présente ordonnance produira ses effets à partir du 22 mai 2017 pour une durée de 180 jours.

Article 4. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 5. Copies de la présente seront adressées à Madame le Procureur du Roi, à Monsieur le Commissaire-Divisionnaire de la zone de Police Famenne-Ardenne, à la Police locale de Gouvy, à la Zone de secours de la Province, au Chef de District de Vielsalm - Direction des routes du Luxembourg et au service technique communal pour disposition.

La Directrice générale,  
(s) NEVE Delphine

La Directrice générale,

  
NEVE Delphine

PAR LE COLLEGE,

Pour expédition conforme,



Le Président,  
(s) LERUSE Claudy

Le Bourgmestre,

  
LERUSE Claudy